



## PRISE EN COMPTE DE L\*HANDICAP

Que vous soyez déjà titulaire ou pas du permis de conduire, que la question du retour à la conduite se pose en centre de rééducation ou de retour à votre domicile, différentes démarches sont à suivre. Dans tout les cas, Conformément à l'arrêté du 31 août 2010, tout conducteur a la responsabilité de s'assurer de son aptitude à conduire.

Référente Handicap : GUILLAUME Delphine

En cas de doute sur vos capacités et vos aptitude à conduire, consulter un médecin agréé en vous rendez-vous sur le site : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Liste-des-medecins-agrees>



Nous pouvons vous fournir la liste en agence également.

**Pour les candidats étant atteint à leur connaissance d'une affection et/ou d'un handicap ou déclarant devoir conduire un véhicule aménagé, notre école de conduite n'est pas spécialisée.**

Nous pouvons vous mettre en relation avec les école de conduite spécialisées suivantes :

Auto-école spécialisée	Adresse	Contact
ECF République	10 Boulevard de la République 13100 AIX-EN-PROVENCE	04 42 27 12 54
INRI'S	52 chemin Notre Dame de la Consolation 13013 MARSEILLE	04 91 61 44 05
Mirabeau Conduite	42 Bd Mirabeau 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE	04 90 92 06 75

### PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

#### Service Éducation Routière

22 rue Borde - Cedex 08 - 13285 Marseille

[ddpp-ser@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-ser@bouches-du-rhone.gouv.fr)

### Adaptation et aménagement de véhicule



COMMANDES DÉPORTÉES AU VOLANT  
MODIFICATION DES PÉDALES  
PILOTAGE DES FONCTIONS ÉLECTRIQUES  
CONDUITE FAUTEUIL ET JOYSTICK  
CHARGEMENT FACILITÉ DE FAUTEUIL  
HAYON ET RAMPE DE TRANSPORT

